

Département du Val d'Oise

Canton de Domont

Commune de Saint-Prix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 18 JANVIER 2024**

Date de convocation : 10 janvier 2024

Date d'affichage : 26 janvier 2024

Membres en exercice	29
Membres présents	16
Membres votants	24

L'an deux mil vingt-quatre, le 18 janvier à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages, sous la présidence de Madame Céline VILLECOURT, Maire.

Etaient présents : Madame Céline VILLECOURT, Maire, M. MAIRE, M. BOURSE, Mme MOLLIERE, M. SEFRIN, M. KAYAL, Adjoint – M. CHASTAING, Mme DANIN, M. VET, Mme DRIENCOURT, M. ESTARZIAU, Mme LECLERC, M. TOHME, Mme TRAN, M. ROCHER, M. ALLET formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Mme THOMAS-MALBEC pouvoir à Mme LECLERC, Mme CHAPPAZ pouvoir à M. SEFRIN, M. JEAN-JACQUES pouvoir à M. CHASTAING, M. ENJALBERT pouvoir à Mme MOLLIERE, M. GANDRILLON pouvoir à Mme VILLECOURT, Mme MOROSAN pouvoir à M. KAYAL, Mme MONET pouvoir à M. MAIRE, Mme YOT pouvoir à M. ROCHER

Absents : Mme NGO DJOB, M. RICHARD, Mme ETHUIN-JEANMET.

Secrétaire de séance : M. BOURSE

N° DEL-2024-003 ABROGE LA DELIBERATION N° DEL2022-102

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DU VAL D'OISE « CONSTRUCTION, EXTENSION, RECONSTRUCTION D'ECOLES OU DE GROUPES SCOLAIRES » POUR LE PROJET DE REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE VICTOR HUGO ET DU RESTAURANT SCOLAIRE

Le Conseil municipal, sous la présidence de Madame le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission permanente Travaux, Cadre de vie, Développement durable en date du 19 décembre 2023,

VU l'avis favorable de la Commission permanente Finances en date du 8 janvier 2024,

VU la délibération du conseil municipal de Saint-Prix n° DEL2022-102 en date du 15 décembre 2022,

CONSIDERANT que la Ville de Saint-Prix a le projet d'entreprendre des travaux de restructuration et de réhabilitation du groupe scolaire Victor Hugo et du restaurant scolaire et périscolaire attendant,

CONSIDERANT la possibilité de solliciter une subvention auprès du Département du Val d'Oise au taux de subventionnement de 25%, appliqué au montant total des travaux fixé à 7 831 230,00 € hors taxes, soit 1 957 807,50 €,

CONSIDERANT la note explicative de synthèse et sur le rapport de Madame Pascale MOLLIERE ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Article 1 : ABROGE la délibération n° DEL2022-102 du conseil municipal en date du 15 décembre 2022

Article 2 : APPROUVE le projet de restructuration et de réhabilitation du groupe scolaire Victor Hugo et du restaurant scolaire et périscolaire attenant,

Article 3 : AUTORISE Madame le Maire à solliciter la subvention auprès du Département du Val d'Oise au taux de subventionnement de 25%, appliqué au montant total des travaux fixés à 7 831 230,00 € hors taxes, soit 1 957 807,50 €.

Article 4 : AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents se référant à cette demande de subvention.

* *

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture.

Pour extrait conforme au registre des
délibérations

Séline VILLECOURT – Maire

